



*Le contrat environnemental pour l'artisanat
est une opération régionale mise en œuvre par*



Chambre de Métiers du Doubs
Gaëlle Pierron

21, rue de la Préfecture - BP 75 - 25013 Besançon Cedex
Tél : 03 81 21 35 26 - Mél : g.pierron@cm-doubs.fr

Chambre de Métiers du Jura
Anne-Laure Mouget

17, rue Jules Bury - BP 408 - 39016 Lons-le-Saunier Cedex
Tél : 03 84 35 87 00 - Mél : almouget@cm-jura.fr

Chambre de Métiers de la Haute-Saone
Séverine Charlot

6, rue Victor Hugo - BP 175 - 70204 Lure Cedex
Tél : 03 84 75 31 24 - Mél : cm70.s.charlot@wanadoo.fr

Chambre de Métiers du territoire de Belfort
François Débouchage

6, avenue de la République - Danjoutin
BP 217 - 90004 Belfort Cedex
Tél : 03 84 57 30 40 - Mél : f.debouchage@cm-belfort.fr

et financée par



DEcas



Les Chambres de Métiers de Franche-Comté



Adhérez au
contrat environnemental
pour l'artisanat

*Ou comment concilier développement économique
et respect de l'environnement*

- ▶ Vous n'êtes pas sûr **d'être en conformité** avec la réglementation,
- ▶ Vous n'avez aucune idée de votre **consommation en eau**,
- ▶ Vous n'imaginez pas pouvoir **réduire votre facture d'électricité**,
- ▶ Vous ne connaissez pas les **aides financières** existantes,
- ▶ Et vous n'avez **pas le temps** de vous en occuper !

Que faire ?

- Faites réaliser un **prédiagnostic environnemental** !
- Pour **faire le point** sur l'environnement et la sécurité dans votre entreprise,
- Afin d'obtenir des **solutions concrètes et économiques** synthétisées dans un plan d'actions !
- Et bénéficier d'un **accompagnement** pour la mise en place des solutions

Quel prix ?

Seulement 140 € car l'Ademe et le Conseil régional prennent 70% du coût à leur charge !

Combien de temps ?

Seulement ½ journée dans votre entreprise sur un total de 4 jours consacrés à ce prédiagnostic par l'agent environnement de votre Chambre de Métiers !

Combien ça coûte ?

- En Franche Comté en 2002, il y a eu plus de **14.200 accidents** du travail, et plus de **430 maladies professionnelles** !
- La dépollution du sol en cas de déversement accidentel d'un fût de **200 litres d'huile** coûte à l'entreprise entre **50.000 et 125.000 €**, et plus de **15.000 €** pour une **batterie** !
- L'absence d'autorisation d'exploitation (loi ICPE) peut entraîner une peine de **prison de 1 an** et **jusqu'à 70.000 €** d'amende !

Comment le faire savoir ?

Avec **le kit de communication** qui vous permettra de faire connaître autour de vous les efforts que vous faites en environnement :



- Des **diplômes** personnalisés
- Des **autocollants** pour votre véhicule, votre bureau ou magasin
- Des **autocollants petit format** à coller sur vos enveloppes, devis, factures et autres courriers...
- Et enfin des stylos à remettre à vos clients préférés !

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous engager à respecter **les 3 actions prioritaires** figurant dans votre plan d'actions !

Alors, profitez-en !

Combien ça rapporte ?

- Les déchets de cuivre se vendent **entre 1 et 2 €/kg**.
- **59 millions de palettes** ont été collectées en France en 2002 pour être valorisées ensuite.
- L'installation d'une commande au genou pour les robinets permet **d'économiser jusqu'à 10.000 litres d'eau** par an !
- L'installation d'une régulation de chauffage permet d'obtenir **jusqu'à 20% d'économie d'énergie** !